

DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

BEAUTIRAN



Mouvement
de terrain



Inondation



Sismicité
Zone 1



Document à conserver



Mairie de Beautiran : 05.56.67.06.15

: 05.56.67.26.33

: contact@mairie-beautiran.fr

Face aux risques majeurs à Beautiran, ayons les bons réflexes...

Madame, Monsieur,

Le document que vous avez entre les mains a pour but de vous renseigner sur les risques majeurs encourus sur le territoire beautiranaise.

Je vous demande de lire avec attention les explications et recommandations préconisées pour que l'incidence des risques cités ait, en cas de survenance, le minimum d'impact sur les personnes et les biens.

Considérant qu'une information préalable est indispensable et nécessaire, celle-ci contribue à alimenter la connaissance des problématiques rencontrées sur le territoire et à compléter le niveau de communication que la municipalité a souhaité instaurer en direction des administrés.

Restant à votre service,

Yves Mayeux
Maire
Vice-président de la CCM



DICRIM

Directeur de la publication : Yves MAYEUX • Rédaction : Anne-Sophie PERSILLON Lionel Pezat, conseiller municipal délégué à la sécurité • Photos : Photos : Anne-Sophie Persillon, Archives, Inpes, Brgm • Impression : Sauternes Impression

Le Dicrim

"Le citoyen a droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger" (article L.125-2 du Code de l'Environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques.

Le Dicrim (Document d'information communal sur les risques majeurs) complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune.

Ce document a pour vocation d'informer les habitants sur les risques majeurs identifiés concernant la commune de Beautiran, ainsi que sur les consignes de sécurité à suivre en cas de survenue de l'un de ces événements.

Son objectif est donc d'associer les administrés à la gestion de crise en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie au 05.56.67.06.15 ou par courriel : contact@mairie-beautiran.fr

SOMMAIRE

La prévention des risques	2
Le risque majeur	4
Le risque Inondation 	6
Le risque météorologique  	12
Le risque Canicule	14
Mouvement de terrain 	16
Séisme 	18

Le risque majeur, c'est quoi ?

Le risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible d'une agression naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

A Beautiran, les risques recensés par la préfecture sont :

- le risque "inondation"
- le risque "mouvement de terrain"
- le risque "séisme"

La commune a donc établi un Plan Communal de Sauvegarde adopté par le conseil municipal en mai 2012.

Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?

C'est un document obligatoire depuis la loi de modernisation et de sécurité civile du 13 août 2004.

Le plan contient l'ensemble des mesures à prendre durant et après une crise : moyens et schémas d'alerte, établissement d'une cellule de crise, d'un poste de commandement, lieux d'évacuation...

Les élus et services municipaux ont donc travaillé sur des scénarii afin d'informer et de protéger la population en cas de survenue d'un des risques identifiés par la préfecture (inondation, mouvement de terrain, séisme).

La réflexion engagée a été poussée plus loin afin de permettre aux services municipaux d'être réactifs sur d'autres situations de crise liées aux risques.

C'est le cas pour l'ensemble des phénomènes dangereux (canicule, neige, tornades, vents violents), les risques technologiques (nucléaire, transports de matières dangereuses, accidents technologiques, terrorisme, guerre...), les risques sanitaires (grippe, pollution, épidémies) et les risques de la vie quotidienne (incendies, accidents de la route, accidents sur la voie ferrée avec un véhicule...).



Le risque majeur, c'est quoi ?

Pour chacune des situations, des dispositifs sont donc prévus, des lieux d'accueil identifiés selon les situations et des mesures de confinement, si besoin, seront préconisées.

D'une manière générale, l'information aux habitants sera effectuée par tous les moyens de communication existants et les plus appropriés seront mis en œuvre afin de permettre à chacun d'avoir accès à l'information la plus exhaustive possible.



Quoi qu'il en soit, il convient de ne pas saturer les lignes téléphoniques, d'écouter la radio lorsque la crise n'est pas uniquement locale (Radio France Bleu 100.1) et de ne pas aller chercher vos enfants s'ils sont à l'école car, à Beautiran, un plan particulier de mise en sûreté pour les écoliers (lire page 19) a été établi pour les mettre hors de danger immédiatement. C'est d'ailleurs pour cette raison que chaque année, un exercice d'évacuation générale des élèves est effectué vers la Plaine des Sports.

Les arrêtés de catastrophe déjà pris par la préfecture à Beautiran

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1991	16/08/1993	03/09/1993
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	06/02/2006	14/02/2006
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Inondations et coulées de boue	27/02/2010	27/02/2010	30/03/2010	02/04/2010
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012



Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.



La crue de 1930 est la crue de référence.
L'eau est montée jusqu'à l'église...

On distingue trois types d'inondations :

- **la montée lente des eaux en région de plaine** par débordement d'un cours d'eau ou **remontée de la nappe phréatique**
- **la formation rapide de crues torrentielles** consécutives à des averses violentes
- **le ruissellement pluvial** renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturelles limitant l'infiltration des précipitations

A Beautiran, **chaque inondation a trouvé son origine dans le débordement de la Garonne à la suite de fortes pluies qui sont tombées en amont (Pyrénées et Massif central).**

Cela provoque également le débordement du Gât-Mort.

Sur le secteur, on considère que trois événements marquants caractérisent les mécanismes d'inondation de la Garonne :

- la tempête de décembre 1999, caractéristique d'une montée des eaux d'origine strictement maritime
- La crue de décembre 1981, caractéristique d'une crue fluviale de moyenne importance
- La crue de mars 1930, caractéristique d'une crue fluviale d'importance majeure

Parmi celles-ci, l'inondation la plus marquante est bien celle du 6 mars 1930 qui sert de référence. On dit qu'il s'agit de la crue centennale.

L'eau est montée à plus de 7 m au bout du Chemin de la Cale. L'église a été encerclée par l'eau et les Beautiranaïens circulaient en barque dans ce secteur.

En 1952 et 1981, la Garonne et le Gat Mort ont également débordé à la suite de fortes pluies.

En 1981, l'eau est montée à la cote de 5,65 NGF (nivellement général de la France). Les enfants ont été évacués de l'école.

Les habitants de la rue du Port ont été, pour certains, secourus par les pompiers en barque. Sous le pont de chemin de fer, il y avait aussi de l'eau et la route était impraticable. Route de l'Aruan, à hauteur des Aulnes et du Pradas ainsi que sur les bords de Garonne, des maisons ont été inondées.

Il s'agissait d'une **montée prévisible et progressive** du niveau de la Garonne.

En 1999, cette fois, c'est en raison d'une forte tempête que la Garonne a débordé subitement, en l'espace d'une marée, du fait des vents violents.

Le niveau atteint a été supérieur de plus d'un mètre à ce qu'il aurait dû être, en l'absence de vent, ce qui a provoqué la submersion des bords de Garonne, l'eau se déversant dans les zones agricoles, le temps d'une marée, sans provoquer de dégâts sur les biens et les personnes.



En 1981, l'eau est montée à la suite de fortes pluies



Le plan d'actions à Beautiran

Pour lutter contre le risque inondation, la commune de Beautiran s'est dotée d'un PPRI (Plan de prévention du risque inondation) et d'un Plan Communal de Sauvegarde afin de mettre en place toutes les dispositions utiles pour mettre en sécurité la population.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation

Le PPRI est le document qui identifie les zones à risque concernées dans la commune.

Il détermine les principes réglementaires et prescriptifs à mettre en œuvre contre le risque inondation, notamment en matière d'urbanisme et de pratiques culturelles.

Il existe deux zones : la zone bleue, où des **prescriptions particulières en matière d'urbanisme** sont applicables, et la zone rouge à caractère d'inconstructibilité.

L'ensemble du document, contenant les règlements des zones, est consultable sur le site www.mairie-beautiran.fr/ rubrique cadre de vie/ Urbanisme.

Il est également mis à disposition à l'accueil de la mairie aux jours et heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 11 h à 12 h et de 14 h à 18 h 15 et jusqu'à 20 h le lundi (18 h 15 durant les vacances scolaires)



Deux repères permettent de mesurer la montée des eaux en cas d'inondation.

Ils sont installés au niveau du n° 1 et du n° 14 de la rue du Port.



L'information des habitants et les dispositions du Plan Communal de Sauvegarde

Un Service de Prévision des Crues (SPC) existe pour surveiller la montée des crues. Aussi, lorsque la situation l'exige, la préfecture alerte la mairie et l'informe du niveau de vigilance : jaune, orange ou rouge.

Les services municipaux procèdent alors à l'information des administrés dans les zones les plus exposées : rue du Port, chemin des Gabares, Impasse des Pêcheurs, Secteur du Chemin de la Cale, Chemin des Rives, Chemin du Vivier, Chemin de Belle-Croix, secteur de la Limagère, Gât-Mort, rue de la Papeterie, Impasse du Languit et RD 1113.

Une information est diffusée sur le site internet **www.mairie-beautiran.fr** et sur le **panneau d'affichage lumineux**, situé sur la RD 1113.

Selon la couleur de l'alerte, une observation continuelle est faite sur des points considérés comme significatifs : rue du Port et chemin de la Cale.

Dès que la montée des eaux est considérée préoccupante, le Plan Communal de sauvegarde est mis en œuvre, soit à l'initiative du maire, soit à la demande du préfet.



Pour en savoir plus, se renseigner en mairie, consulter les documents de référence : PPRI, PLU ...

Voir sur les sites :

- www.mairie-beautiran.fr
- www.vigicrues.gouv.fr

Les réflexes à avoir

AVANT LA CRISE

S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux, les lieux refuges

PENDANT LA CRISE

- Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) et prévoir les gestes essentiels :
- Fermer portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Monter dans les étages
- Prévoir une réserve d'eau potable
- Éviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre en est donné)
- Déplacer hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours

APRÈS LA CRISE

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible et ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie)
- Faire l'inventaire des dommages

A
R
E
T
E
N
I
R



Fermez les portes,
fenêtres et volets



Coupez l'électricité
et le gaz



Montez à pied
dans les étages



Écoutez la radio



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez
pas

EN CAS D'INONDATION BRUTALE

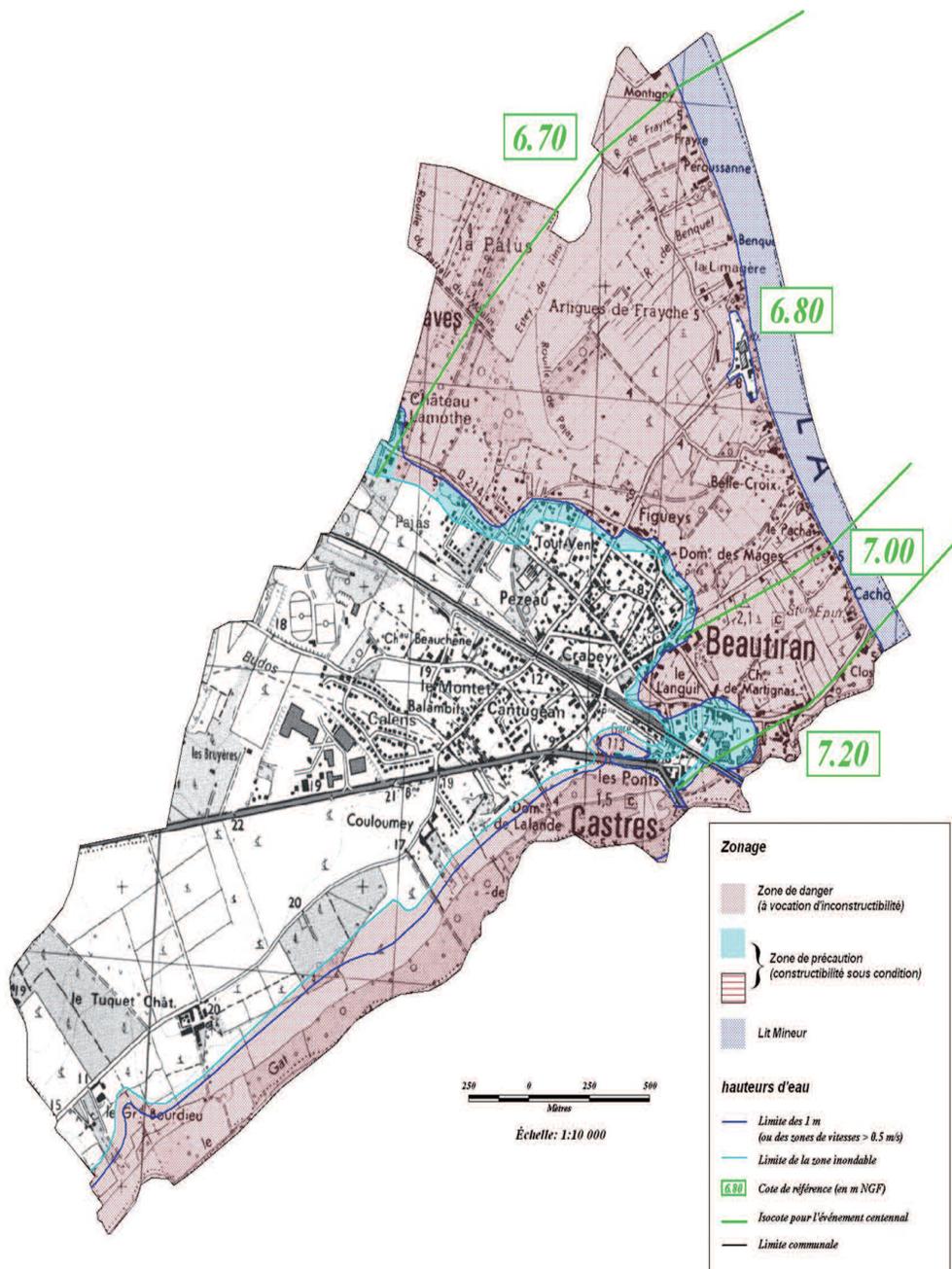


Fuyez
le lieu du sinistre



Montez à pied
dans les étages

La carte des zones concernées par le Plan de Prévention du Risque Inondation



Le risque météorologique



Une carte de «vigilance météorologique» est élaborée 2 fois par jour à 6 h et 16 h.

Site internet de Météo-France : www.meteofrance.com

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de quatre couleurs (voir page 13).

La procédure «Vigilance Météo» de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter. Elle permet aussi de donner aux autorités publiques les moyens d'anticiper une crise majeure par une annonce plus précoce et de fournir les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une telle crise.

Lors d'une mise en vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi nationaux et régionaux sont élaborés, afin de couvrir le ou les phénomène(s) signalé(s). Ils contiennent quatre rubriques : la description de l'événement, sa qualification, les conseils de comportement et la date et heure du prochain bulletin.

A Beautiran, des alertes de vigilance orange concernant le risque vents violents sont fréquentes et sont diffusées aux administrés chaque année. Des épisodes neigeux de faible importance ont également lieu.

Toutefois, la commune n'a pas été épargnée par la tempête de 1999. Les dégâts ont été importants (arbres arrachés, cheminées, tuiles envolées...). L'électricité a été coupée dans certains quartiers durant une semaine. Le réseau d'eau était hors service et une distribution a été faite sur la place de la mairie...



En janvier 2009, une tempête, de moindre envergure, a généré également une coupure d'électricité et a provoqué de nombreux dégâts.

La neige a aussi obligé la municipalité à prendre des mesures particulières, notamment en 2007.

Le plan d'actions à Beautiran

Lorsque la préfecture ou Météo France informe la mairie d'une alerte orange, un message est diffusé sur le site Internet de la commune : www.mairie-beautiran.fr et sur le panneau d'affichage lumineux situé sur la RD 1113. Il précise la teneur de l'alerte, indique les précautions à prendre et les conséquences (transports scolaires suspendus, fermeture de l'école...).

Les actions de communication sont élaborées afin d'informer le plus largement possible les habitants (porte à porte, diffusions de lettre d'information...).

Des dispositifs sont ensuite prévus selon l'événement climatique : intervention des services municipaux sur le terrain, salage des routes, mise en sécurité des personnes, activation de la cellule de crise...

Le risque météorologique



Niveau 1 VERT

Risque faible

Pas de vigilance particulière.

Niveau 2 JAUNE

Risque moyen

- Etre attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique.
- Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus.
- Se tenir au courant de l'évolution météo.

Niveau 3 ORANGE

Risque fort

Etre très vigilant :

- Phénomènes météos dangereux prévus.
- Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

Niveau 4 ROUGE

Risque très fort

Vigilance absolue :

- Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle.
- Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

Si votre département est orange	Si votre département est rouge
 VENT FORT <ul style="list-style-type: none">• Risque de chutes de branches et d'objets divers• Risque d'obstacles sur les voies de circulation• Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés• Limitez vos déplacements	 VENT FORT <ul style="list-style-type: none">• Risque de chutes d'arbres et d'objets divers• Voies impraticables• Evitez les déplacements
 FORTES PRÉCIPITATIONS <ul style="list-style-type: none">• Visibilité réduite• Risque d'inondations• Limitez vos déplacements• Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie inondée	 FORTES PRÉCIPITATIONS <ul style="list-style-type: none">• Visibilité réduite• Risque d'inondations important• Evitez les déplacements• Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied, ni en voiture.
 ORAGES <ul style="list-style-type: none">• Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques• Ne vous engagez pas sous les arbres• Limitez vos déplacements	 ORAGES <ul style="list-style-type: none">• Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques• Ne vous abritez pas sous les arbres• Evitez les déplacements
 NEIGE/VERGLAS <ul style="list-style-type: none">• Route difficile et trottoirs glissants• Préparez votre déplacement et votre itinéraire• Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière	 NEIGE/VERGLAS <ul style="list-style-type: none">• Route impraticable et trottoirs glissants• Evitez les déplacements• Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière
 AVALANCHES <ul style="list-style-type: none">• Informez-vous sur l'ouverture et l'état des secteurs routiers en altitude• Conformez-vous aux instructions et consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et communes de montagne• La pratique du ski hors pistes balisées et ouvertes est particulièrement dangereuse	 AVALANCHES <ul style="list-style-type: none">• Evitez, sauf urgence, tout déplacement sur les secteurs routiers d'altitude• Conformez-vous strictement aux mesures d'interdiction et consignes de sécurité mises en œuvre dans les stations de ski et communes de montagne

Le risque canicule

Le mot «canicule» désigne un épisode de température élevée, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, cela correspond globalement à une température qui ne descend pas la nuit en dessous de 18°C pour le nord de la France et 20°C pour le sud, et atteint ou dépasse, le jour, 30°C pour le nord et 35°C pour le sud, durant trois jours au moins, et selon les circonstances.

La période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août.

En 2003, durant l'été, le pays a connu une canicule exceptionnelle qui a entraîné une surmortalité estimée à près de 15 000 décès.

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. **Lorsque l'on est âgé**, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : **on risque le coup de chaleur**.

En ce qui concerne **l'enfant et l'adulte**, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque **la déshydratation**.

Pour **les personnes travaillant** notamment à l'extérieur, ou **les sportifs**, le corps exposé à la chaleur transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de **déshydratation**.

*** AGIR**

CANICULE

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupes...).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

Je ne reste pas en plein soleil.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.

Source Inpes



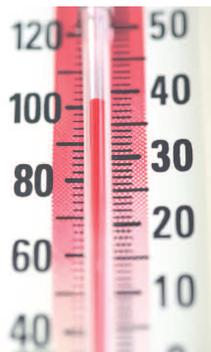
Le plan canicule comporte 3 niveaux :

Niveau 1 de veille saisonnière (niveau vert de la carte vigilance météo), activé du 1er juin au 31 août afin de détecter au mieux la survenue d'une éventuelle canicule / Mise en service d'une plateforme téléphonique Canicule Info Service au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) accessible du lundi au samedi de 8 h à 20 h.

Niveau 2 "avertissement chaleur" (niveau jaune de la carte vigilance météo), phase de préparation des mesures à mettre en place

Niveau 3 "alerte canicule" (vigilance orange), déclenché par les préfets des départements concernés lorsque les conditions météorologiques l'exigent.

Niveau 4 de mobilisation maximale, déclenché au niveau national sur instruction du Premier ministre dans le cas où la canicule est aggravée par d'autres facteurs (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé...)



Le plan d'actions à Beautiran

Un dispositif municipal de prévention de la canicule a été élaboré dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Conformément à la loi du 30 juin 2004, un registre nominatif est ouvert, tous les ans, à la mairie.

Peuvent figurer sur le registre :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- les personnes en situation de handicap, bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), de la carte d'invalidité, de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, d'une pension d'invalidité, résidant à leur domicile.

Dans le courant du mois de mai, un courrier est adressé à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus afin de leur proposer de s'inscrire. Celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu peuvent s'adresser en mairie. La demande d'inscription peut être réalisée par la personne elle-même ou son représentant légal mais également par un tiers (parent, voisin, médecin traitant, etc.) Dans ce cas, la demande doit être faite par écrit. Ce registre, établi à partir des renseignements fournis par la personne ou sa famille, est confidentiel.

En cas de déclenchement par la préfecture du plan d'alerte canicule, dès le niveau 3, un contact périodique a lieu avec les personnes inscrites afin de leur apporter gratuitement les conseils et l'assistance dont elles ont besoin. Toutes les personnes inscrites sur le registre recevront ainsi à domicile la visite d'agents du CCAS afin de s'assurer que tout va bien, et de leur rappeler les conseils à suivre : boire de l'eau régulièrement, fermer les volets, etc.

En savoir plus :

<http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.html> ;

<http://www.inpes.sante.fr>

Numéro vert départemental : 0 800 00 33 33

Inscriptions sur le registre : Mairie : 05.56.67.06.15

Le risque Mouvements de terrain



Retrait / gonflement des argiles

Il existe différents types de mouvements de terrain.

La commune de Beautiran est concernée par le risque de mouvement de terrain dit lent et continu : le retrait-gonflement des argiles. Des arrêtés de catastrophes naturelles liés à ce risque ont été pris à Beautiran en 1993, 2006 et 2012.

Le retrait / gonflement des argiles est dû aux variations de la quantité d'eau dans les terrains argileux. Ces variations produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Ce phénomène est susceptible de s'intensifier à l'avenir en raison du changement climatique.

Des conséquences sur le bâti

L'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments, principalement sur les maisons individuelles (constructions légères de plain-pied; dallage sur terre-plein, fondations continues peu profondes inférieures à 80 cm).

Des désordres dans l'état du bâti apparaissent : les canalisations peuvent être endommagées et des fissures sur les murs et terrasses peuvent apparaître...

Les mesures à prendre

En cas de construction neuve, après étude de sol : approfondissement des fondations, rigidification de la structure par chaînage... Pour les bâtiments existants et les projets de construction : maîtrise des rejets d'eau, s'assurer de l'étanchéité des canalisations enterrées pour éviter les variations d'humidité du sous-sol, éloigner la végétation du bâti (une distance au moins égale à la hauteur de l'arbre adulte) ou, à défaut, placer un écran anti-racines, élaguer les arbres ou encore éloigner les eaux de ruissellement du bâtiment en construisant un trottoir étanche associé à un dispositif de drainage.

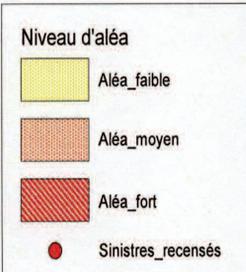
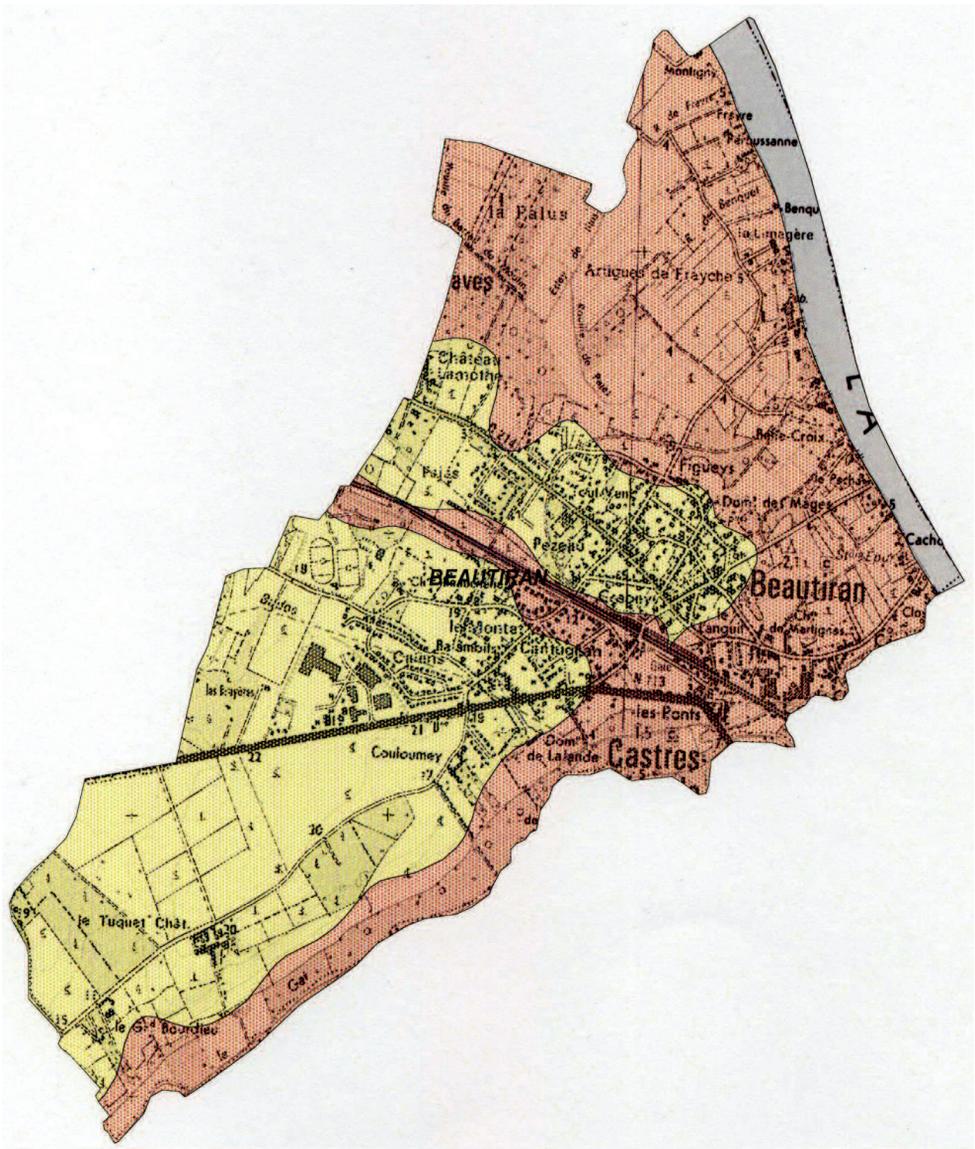
L'information des acquéreurs ou locataires de biens immobiliers

Le décret du 15 février 2005 impose, d'une part, à tous les propriétaires et bailleurs d'informer les acquéreurs et locataires de biens immobiliers de l'existence de risques majeurs concernant ces biens. En cela, les propriétaires et bailleurs se fondent sur les documents officiels transmis par l'État : PPR et zonage de la France.

D'autre part, les vendeurs et bailleurs doivent informer les acquéreurs et locataires lorsqu'ils ont bénéficié d'un remboursement de sinistre au titre de la déclaration de catastrophe naturelle de leur commune.

Pour en savoir plus, se renseigner en mairie, consulter les documents de référence : DDRM, PPR, PLU et le dossier argiles ...

**Voir sur les sites www.mairie-beautiran.fr,
les sites Internet de la préfecture, prim.net et argiles.fr**



Porter à connaissance - Octobre 2009 - DDE 33 / STSR
stsr.dde-Gironde@developpement-durable.gouv.fr



Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Le séisme est, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

A partir d'une évaluation de l'aléa sismique de la France, un zonage sismique réglementaire de la France selon cinq zones de sismicité a ainsi été élaboré (articles R563-4 et D563-8-1 du code de l'environnement) :

Zone 1 : sismicité très faible ➡ Beautiran

Zone 2 : sismicité faible

Zone 3 : sismicité modérée

Zone 4 : sismicité moyenne

Zone 5 : sismicité forte.

Beautiran est classée en zone sismique 1 donc très faible. Il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal.

Pour en savoir plus sur le risque sismique, consultez le site de la direction départementale des territoires, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement les sites Internet de la préfecture :

<http://macommune.prim.net>

<http://www.gironde.equipement.gouv.fr>

<http://www.risquesmajeurs.fr>

LA COMMUNE FACE AUX RISQUES

Des dispositifs particuliers pour les enfants

Les directeurs d'école ont l'obligation de mettre en œuvre un **Plan Particulier de Mise en Sécurité** (PPMS) afin d'assurer la protection des élèves et du personnel.

A Beautiran, chaque année, un exercice est réalisé. Le PPMS est inséré dans les cahiers des écoliers à chaque rentrée scolaire et il est signé par les parents des enfants.



Information en direction des familles

En cas d'accident majeur (inondations, tempête...)

L'inquiétude des familles est légitime, mais pour le bien de tous et de votre enfant, sachez que des dispositifs sont prévus.

LA PROTECTION DES ELEVES

L'école ou l'établissement a mis en place un plan permettant :

- l'évacuation des élèves en cas de risque inondation

L'évacuation se fera sur le site de la Plaine des Sports disposant :

- du club house, d'un point d'eau et de toilettes

- d'une salle polyvalente

- d'espaces sécurisés

**LES ENFANTS SERONT EVACUES SOUS LA SURVEILLANCE
DES ENSEIGNANTS JUSQU'À LA FIN DE L'ALERTE**

LA CONDUITE DES FAMILLES

**POUR VOTRE PROPRE SECURITE, NE CHERCHEZ PAS A VENIR
RECUPERER VOTRE ENFANT A L'ECOLE**

Vous risqueriez de mettre en jeu :

- votre sécurité, celle de vos propres enfants, celle des autres enfants.

- la sécurité d'autrui et nous ne pourrions sans doute pas vous confier votre enfant.

Une cellule de crise préfectorale, mise aussitôt en place, se chargera de diffuser l'information par le biais de Radio France (100.1)

**VOTRE PRESENCE NE POURRAIT QU'ETRE UNE SOURCE DE GENE
ET DE PERTURBATION POUR LES SERVICES DE SECOURS**

**VOUS POURREZ VENIR CHERCHER VOS ENFANTS A LA PLAINE DES SPORTS
AUX HEURES HABITUELLES DE SORTIE D'ECOLE OU DE GARDERIE**

**NE SATUREZ PAS LES MOYENS TELEPHONIQUES DE COMMUNICATION QUI SERONT
PRIORITAIREMENT MIS A DISPOSITION DES SERVICES DE SECOURS**

A RETENIR

LES NUMÉROS D'URGENCE

Mairie : 05.56.67.06.15

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Appel à partir d'un téléphone portable : 112

LES PREMIERS RÉFLEXES À AVOIR

❖ Inondations

- Coupez l'électricité et le gaz
- Fermez les portes et aérations
- Gagnez un point en hauteur
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignantes et le personnel municipal s'occupent d'eux
- Vous serez informés du lieu et de l'heure pour venir les récupérer
- Ecoutez la radio : 100.1, consultez le site www.mairie-beautiran.fr, regardez le panneau d'affichage lumineux
- Mettez en place les protections personnelles (batardeaux...)
- Mettez hors d'eau les meubles et les effets personnels
- Déplacez les véhicules sur des zones hors risque

❖ Tempêtes-orages-neige...

L'alerte et les consignes de sécurité sont données par Météo France plusieurs heures à l'avance.

- Consultez la carte de vigilance : <http://www.meteo.fr/meteonet/vigilance>
- Consultez le site www.mairie-beautiran.fr et le panneau d'affichage lumineux situé sur la RD 1113

❖ Canicule

- Protégez-vous de la chaleur
- Rafraîchissez-vous
- Buvez et continuez à manger
- N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

Soyez rassurés, en cas de crise, une information adaptée à chaque situation, vous sera transmise.

SOYEZ VIGILANTS !

Respectez les consignes formulées par les autorités (Dicrim, messages d'alerte)

- Limitez vos déplacements au strict nécessaire pour ne pas vous exposer et ne pas contribuer aux encombrements qui retardent les secours.

Ecoutez la radio : 100.1 (Radio France), consultez le site www.mairie-beautiran.fr, regardez le panneau d'affichage lumineux



Ne téléphonez pas



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Utilisez toujours l'école.